

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

#### **Arrêté du 19 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes**

NOR : ETSR1130966A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 12 novembre 2010 susvisé (membre nommé au titre du c du 1<sup>o</sup> « représentant de l'État »), au lieu de : « M. Eric LE DOUARON, préfet de l'Isère », lire : « Le préfet du département de l'Isère ».

#### Article 2

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes :  
Au titre du b (3<sup>o</sup>) de l'article D. 1432-15-I (représentants des collectivités territoriales) : M. Alain GENTHON, suppléant, en remplacement de M. Alain MATHERON, désigné par l'Assemblée des départements de France.

#### Article 3

Participe au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes, avec voix consultative, en qualité de représentant du personnel, désigné par le comité d'agence : M. Stéphane BLANCHON, en remplacement de Mme Christine GUIGUE.

#### Article 4

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 19 décembre 2011.

*Le ministre du travail,  
de l'emploi et de la santé,*  
XAVIER BERTRAND

*La ministre des solidarités  
et de la cohésion sociale,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN